



Procès-verbal assemblée secteur salubrité

Officiers présents

Stéphane Payette
Emmanuelle Gileau
Sylvie Després
Xavier Héroux
Adam Bergeron

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Changement dans le secteur
4. Autogestion des horaires
5. Ajournement

1. Ouverture de l'assemblée

Adam procède à l'ouverture de l'assemblée à 11h31.

2. Lecture de l'ordre du jour

Adam procède à la lecture de l'ordre du jour.

- **Proposition** : Il est proposé que l'assemblée adopte l'ordre du jour.

Proposé : **Maxime Rocheleau**

Appuyé : **Mario Castillo**

ADOPTÉ

3. Changement dans le secteur

Adam parle des changements que la salubrité a faits, unilatéralement : l'UMTFLO + l'autogestion des horaires. Demande un mandat pour des changements.

4. Question sur l'autogestion des horaires

- Question de **Michel Doucet** : Comment vont-ils faire l'affichage ?
- Réponse : **Adam** dit que ça sera des échanges.
Stéphane explique ce qu'est la vraie autogestion selon la convention collective vs ce que l'employeur fait.
- Commentaire **Maxime Rocheleau** : On se fait "crosser"
- Question **Josiane Casavant** : Peut-on avoir la documentation UMTFLO ?
- Question **Stéphanie Larivière** : C'est quoi l'affaire qu'on va faire nos horaires ?
- Question **Chantal Cherrier** : Quand allons-nous avoir nos primes ?
- Question **Nathane Légaré** : Lourd vs léger ?
- Question **Doris Lavoie** : Qu'est-ce qui arrive avec les travaux léger pour la prime ?
- Question **Chantal Cherrier** : Ancienneté ?
- Question **Julie Colette** : UMTFLO, se sont basé sur des feuilles faites par des personnes du D.

6. Ajournement

L'assemblée c'est terminé à 18h45.

Récapitulatif

La réunion a porté principalement sur l'autogestion des horaires dans le secteur de la salubrité, expliquant le processus, les avantages et les défis potentiels de ce nouveau système. Les participants ont exprimé leurs inquiétudes concernant les modifications potentielles des quarts de travail, les primes associées et la mise en œuvre de ces nouveaux systèmes. Le syndicat a souligné l'importance de la réflexion et de la communication continue sur ce sujet, tout en abordant d'autres questions liées à la gestion du personnel et aux droits des employés. Le syndicat a aussi encouragé les membres à s'impliquer davantage pour faire entendre leurs revendications auprès de la direction.

Prochaines étapes

- **Stéphane:** Organiser une assemblée de secteur en dehors des heures de travail pour discuter plus en détail de l'autogestion des horaires et de l'UMTFLO.
- **Emmanuelle:** Envoyer un courriel aux employés de la salubrité pour solliciter des idées de mobilisation et d'actions collectives.
- **Emmanuelle:** Préparer une pétition à remettre à la direction concernant les changements d'horaires et l'UMTFLO.
- **Stéphane:** Recueillir des données auprès des employés sur le fonctionnement du projet pilote UMTFLO pendant la semaine.
- **Stéphane:** Investiguer la validité des données utilisées pour les changements d'horaires liés à l'UMTFLO.
- **Membre 1:** Signaler aux gestionnaires les problèmes causés par les changements d'horaires, notamment en ce qui concerne la conciliation travail-famille.
- **Stéphane:** Préparer des moyens de pression légaux pour contester les changements d'horaires imposés avec un préavis de sept jours.
- **Josiane Casavant:** Attendre les informations supplémentaires du syndicat concernant l'UMTFLO avant d'entreprendre des actions individuelles.
- **Membre 2:** Réfléchir à l'autogestion des horaires et ses implications avant le vote.
- **Membre 3:** Choisir des responsables pour gérer l'autogestion des horaires si le vote est favorable.
- **Stéphane:** Vérifier les anciens affichages de postes pour s'assurer que les droits des employés concernant les changements de quarts de travail sont respectés.
- **Membre 4:** Indiquer clairement que le quart de travail est "à titre indicatif" dans les futurs affichages de postes.
- **Stéphane:** Surveiller les changements d'horaires imposés par l'employeur et s'assurer qu'ils respectent le préavis de sept jours.
- **Membre 5:** Contacter le syndicat en cas de questions ou de problèmes liés à l'autogestion des horaires ou aux changements d'horaires.

Synthèse

Changement de quart de travail

Adam préside la rencontre pour discuter des changements dans le secteur, notamment l'autogestion des horaires et l'implémentation d'UMTFLO. Les participants expriment leurs inquiétudes concernant les déplacements potentiels des quarts de travail et des fins de semaine. La réunion vise à recueillir les opinions des employés et à obtenir un mandat pour demander des changements.

Autogestion des horaires

La réunion porte sur l'autogestion des horaires de travail. **Stéphane** mentionne clarifie que seuls **Adam Bergeron** et **Xavier Héroux**, employés de la salubrité, sont concernés par ce changement, et que le reste de l'équipe syndicale n'en sera pas affecté. Il souligne l'importance de voter de manière éclairée et rappelle que cette décision peut être modifiée ultérieurement. **Stéphane** explique également que le syndicat participe à ces réunions pour s'assurer que les informations transmises sont exactes et claires. **Stéphane** explique aussi que l'employeur a proposé des balises pour encadrer ce système, principalement pour les échanges entre deux personnes. Un responsable est désigné pour gérer les demandes de changements d'horaires. **Stéphane** souligne que l'initiative devrait venir des employés et non de l'employeur, et que la mise en place complète du système serait difficile à gérer pour 270 personnes. Il mentionne également que la prime de 300\$ à la fin du mois est pour les employés à temps complet travaillant en 24/7.

Vote pour l'autogestion des horaires

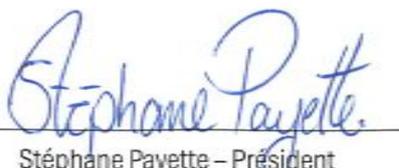
Stéphane parle du processus de vote pour l'autogestion des horaires dans le département de salubrité. Il clarifie que le vote se fait par équipe et non individuellement, avec un seuil de 51% pour l'adoption. Elle souligne également qu'il n'y a pas de distinction entre les travaux lourds et légers, contrairement à ce que certains participants pensaient. **Un employé** exprime des inquiétudes sur la clarté du processus, et **Stéphane** encourage les employés à attendre que tout soit clair avant de voter pour prendre une décision éclairée.

Introduction de l'UMTFLO

Le syndicat discute des problèmes liés à l'introduction de l'**UMTFLO**, un nouveau système de gestion des horaires à Sainte-Justine. **Stéphane** explique que bien que le projet ait été initialement présenté comme une solution aux problèmes de départs et d'équilibrage des routes, des changements inattendus d'horaires de jour à soir ont suscité des inquiétudes. Le syndicat cherche à s'assurer que la mise en œuvre soit bien faite, tout en reconnaissant qu'ils ne peuvent pas empêcher son introduction si l'employeur décide d'aller de l'avant.

Syndicat propose des assemblées en dehors des heures

Le syndicat propose d'organiser des assemblées en dehors des heures de travail pour discuter de sujets importants, notamment l'autogestion des horaires et les retards dans le versement des primes et de l'équité salariale. Les participants expriment leur frustration concernant les horaires de travail et les politiques actuelles. **Adam** suggère plusieurs actions pour faire entendre leurs revendications, y compris une pétition et une manifestation devant le bâtiment. Le syndicat s'engage à organiser une autre assemblée en dehors des heures de travail pour permettre des discussions plus approfondies.



Stéphane Payette – Président
Syndicat national des employé.es
du CHU Sainte-Justine



Marie-Josée Bellerose – Secrétaire générale
Syndicat national des employé.es
du CHU Sainte-Justine